

UNIVERSITE ANGERS

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type animateur-trice en prévention des risques, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE ANGERS, session 2023

Le président de l'université d'Angers,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type animateur-trice en prévention des risques, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE ANGERS, au titre de l'année 2023 :

Monsieur JOLY Frédéric, attaché principal d'administration de l'Etat, président, Université d'Angers, Angers.

Madame TRAON Christelle, attachée principale d'administration de l'Etat, vice-présidente, Université d'Angers, Angers.

Madame ANGLERAUX Virginie, ingénieure d'études hors classe inserm, experte, Institut national de la santé et de la recherche, Bordeaux.

Madame GUEDES Nathalie, ingénieure d'études hors classe, experte, Université d'Orléans, Orléans.

Monsieur VIOLETTE Antoine, ingénieur de recherche, Université d'Angers, Angers.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Angers, le 22 septembre 2023

Christian ROBLÉDO
Président
de l'Université d'Angers

